

Pôle Ressources
Affaires Juridiques et Commande publique
Commande Publique
MB - FT

**ARRETÉ N° 32/2025
PORTANT DELEGATION DE FONCTION**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

- Vu les articles L.1411-5, L.2121-21, L.5211-1, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 18 juillet 2020 numéro 40C portant composition et élection de la commission de délégation de service public multi-accueil et périscolaire de la communauté d'Agglomération nommant Rémy Neumann au Conseil d'administration de la Société Publique Locale « Enfance et Animation » (SPLEA)
- Vu l'arrêté numéro 29/2023 portant délégation de fonctions et de signature de Rémy Neumann, notamment en tant que Président des Commissions de Délégation de Services Publics Locaux (CDSPL)
- Vu l'arrêté 30/2025 portant déport de Rémy Neumann sur la procédure de délégation de service public relative à la SPLEA pour l'exploitation des multi-accueils de Ottmarsheim et Petit-Landau et du relais petite enfance (RPE) de Ottmarsheim

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Michel LAUGEL, Conseiller Communautaire Délégué de Mulhouse Alsace Agglomération, est désigné pour assurer la présidence de la Commission de Délégation de Services Publics Locaux (CDSPL) portant sur la passation d'un avenant au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des multi-accueils de Ottmarsheim et Petit-Landau et du relais petite enfance de Ottmarsheim, conclu avec la SPLEA.

Article 2

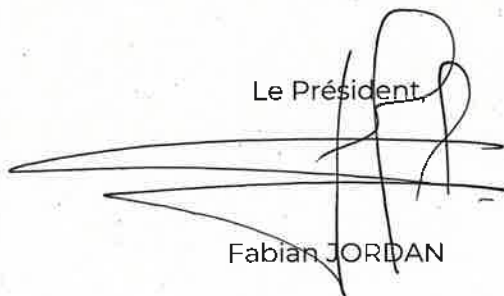
Le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Michel LAUGEL, Conseiller Communautaire Délégué
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 19 mai 2025

Le Président,



Fabian JORDAN